

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Art-définition III	
Code	3AV12	AAV303725F19
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 5	
Crédits ECTS	12	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module poursuit et renforce les objectifs du module 2AV24. Dans ce cadre, l'étudiant-e est ainsi amené-e à acquérir des méthodes de travail de plus en plus sûres et autonomes dans la perspective de son travail de diplôme.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Ce module s'articule en 3 unités d'enseignement :</p> <p>a) Projet personnel (12 périodes hebdomadaires jusqu'à la moitié du semestre) : développement d'un travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur-e-s choisi-e-s par l'étudiant-e.</p> <p>b) Semaine spéciale (1 semaine) : conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine sous la direction et l'assistance d'un-e intervenant-e externe.</p> <p>c) Construire un feu/pratique de l'exposition (10 jours) : ce cours propose aux étudiant-e-s d'envisager métaphoriquement leurs productions artistiques comme un « dispositif d'allumage » avec en tête, l'idée que l'étincelle est nécessaire à tout engagement. Sur la base de rendez-vous collectifs et individuels, et à partir de matériaux d'origines diverses, les étudiant-e-s sont amené-e-s à constituer la base de recherche pour le mémoire théorique.</p>
Modalités d'évaluation et de validation	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur l'ensemble des notes attribuées.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
Enseignants	<p>a) professeur-e-s et intervenant-e-s du BA Arts Visuels</p> <p>b) intervenant-e externe</p> <p>c) Denis Savary</p>

Responsable du module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	12 août 2019	par	Stéphane Kropf